CARPA Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

Maître Abdel-karim BOUSSETTA
Avocat
Lyon
Toque 2515

GA / AD

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL
N/Réf. : ATTEST05/09
Code affaire : RC230807 / 230 037 683
Affaire : SAS ABMC TRANSPORT

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu, le 21 septembre 2023, la somme de 4 500 (quatre mille cinq cents) euros pour le compte de la Société par Actions Simplifiée en cours de formation dénommée ABMC TRANSPORT.

Cette somme correspond à la libération de la totalité des souscriptions suivantes :

- Virement de 2 250 euros au nom de Monsieur Mohamed CHORFI correspondant à 2 250 actions
- Virement de 2 000 euros au nom de Monsieur Antar-Al-Barry BOUGHANEMI correspondant à 2 250 actions
- Virement de 250 euros au nom de Monsieur Antar-Al-Barry BOUGHANEMI correspondant à 2 250 actions.

Total : 4 500 euros

La somme de 4 500 euros est portée sur le compte de la BPAURA.

Pour faire et valoir ce que de droit.
Fait à Lyon, le 22 septembre 2023, en deux originaux.

Guillaume ANGELI
Président

Siège Social – 57 rue Servient – CS 93834 – 69408 Lyon Cedex 03
Téléphone +33 (0)4.72.60.60.35 - Télécopie +33 (0)4.72.60.60.36
cession-constitutionsociete@carpa-rhonealpes.fr